



LOGEMENT SOCIAL

PREMIÈRE PIERRE RUE DE LA PAIX

Le 16 mars dernier a été posée la première pierre d'un nouvel immeuble qui comprendra 18 logements sociaux conventionnés (PLUS, PLAI et PLS), à l'angle de la rue de la Paix et de la rue des Deux-Communes. À cette occasion, Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes est venue aux côtés du sénateur Laurent Lafon, du sous-préfet de Nogent-sur-Marne Michel Mosimann et de Claude Kapnik, président de Batigère, rappeler l'engagement fort de la ville sur ce sujet. Un engagement salué par le représentant de l'État dans le contexte des fortes contraintes urbaines propres à la commune.

Pour ce faire, Vincennes utilise tous les outils juridiques disponibles : une volonté parfois mal comprise par les habitants qui y voient un souhait de densifier, là où les efforts de la Ville contribuent à l'effort national exigé par l'État en matière de logement – rappelons que 80 %

des Français sont théoriquement éligibles au parc social. Ces outils évitent, grâce à leur constance et leur efficacité, aux impôts des Vincennois de servir à payer les amendes de plusieurs millions d'euros auxquelles sont soumises les villes qui ne font pas cette démarche, et permettent à la municipalité de continuer à maîtriser son urbanisme.

La construction de cet immeuble fait suite à l'achat à l'amiable en 2014 par l'Établissement public foncier d'Île-de-France de cette parcelle en emplacement réservé qui comprenait un immeuble insalubre de 4 logements – tous les locataires ont été relogés – et un garage. La future résidence s'illustre aussi par sa démarche Développement durable avec la certification Habitat & Environnement concernant l'usage des énergies renouvelables pour la production de chauffage et d'eau chaude. ■